

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE FORCALQUIER-MONTAGNE DE LURE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°3/2016 DU 23 MAI 2016

L'an deux mil seize, le lundi 23 mai, à 18 heures, les membres composant le conseil communautaire, dûment convoqués le 17/05/2016, se sont réunis à Forcalquier sous la présidence de Monsieur Khaled Benferhat puis de Monsieur Christophe Castaner.

Etaient présents :

FONTIENNE : Patrick DELANDE

FORCALQUIER : Sophie BALASSE, Sabrina BIOUD, Martine DUMAS, Christiane GRESPIER, Christiane CARLE, André BERGER, Christophe CASTANER, Jacques LARTIGUE, Eric LIEUTAUD, Didier MOREL, Noël PITON, Sébastien GINET,

CRUIS : Félix MOROSO

LARDIERS : Robert USSEGLIO

LIMANS : Arnaud BOUTET

LURS : Patrick ANDRÉ

MONTLAUX : Camille FELLER

NIOZELLES : Christophe LOPEZ

ONGLES : Maryse BLANC

PIERRERUE : Bernard ANNEQUIN

REVEST SAINT MARTIN : Nadine CURNIER

SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES : Geneviève LAFAY, Khaled BENFERHAT

SIGONCE : Fabrice MAILLET

Etaient absents : Isabelle FOURAULT-MAS, Paul ROMAND et Gilles GUILLAUME

Membres en exercice : 27 Membres présents : 25 Pouvoirs : 0 Suffrages exprimés : 25

Khaled Benferhat, 1^{er} vice-président remplaçant le président démissionnaire, Pierre GARCIN, ouvre la séance. Il remercie Pierre GARCIN pour son investissement dans sa fonction de président au cours de ces deux dernières années.

Il déclare les nouveaux conseillers communautaires remplaçant ceux démissionnaires, à savoir :

- Didier Morel (en remplacement de Pierre Garcin),
- Camille Feller, maire de Montlaux, (en remplacement de Jean Péméant), conseillère communautaire titulaire,
- Violette Mottier, maire-adjointe de Montlaux, conseillère communautaire suppléante de Camille Feller, installés dans leur fonction.

Avant l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 11 avril 2016 et en complément de celui-ci, André Berger précise que lors de cette réunion il n' a pas pris part au vote relatif à la demande de subvention de Vélo Loisir Provence.

Le compte rendu du conseil communautaire du 11 avril 2016 est validé et approuvé à l'unanimité par les conseillers communautaires.

Il présente l'ordre du jour de la séance :

1. Election du président ;
2. Fixation du nombre et élection des vice-présidents ;
3. Composition et élection des membres du bureau communautaire
4. Chauffage la Tomie : convention de fourniture de chaleur du centre médico-social ;
5. Service ordures ménagères : acquisition de colonnes de tri sélectif : plan de financement ;
6. Pays de Haute Provence : demande de subvention 2016 ;
7. Demandes de subvention relatives au développement économique ;
8. Projet de construction de deux plateaux multisports sur les communes de Fontienne et Ongles :
 - Mise à disposition des terrains d'assiette ;
 - Plan de financement ;
9. Entretien et aménagement des sentiers de randonnée : plan de financement 2016 ;
10. Contrat de gestion du bassin versant du Largue et de la Laye : adhésion à la charte ;
11. Questions diverses.

M. André Berger est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales, Khaled Benferhat cède la présidence au doyen d'âge de l'assemblée, Félix MOROSO, maire et délégué de la commune de CRUIS afin qu'il fasse procéder à l'élection du président.

Robert USSEGLIO et Christophe LOPEZ sont désignés assesseurs.

Point n°1 : Election du président

Rapporteur : Félix MOROSO

En préalable, Eric Lieutaud et Sébastien Ginet indiquent qu'ils ne souhaitent pas prendre part au vote, des discussions ayant eu lieu entre élus, sans qu'ils y aient été invités.

Pour information : un procès-verbal réfère de l'élection du président.

Christophe Castaner est élu président de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure à 21 voix pour, 2 bulletins nuls et 2 abstentions.

Il remercie l'assemblée et rappelle l'importance de la communauté de communes à l'échelle du territoire. Celle-ci n'a pas vocation à se substituer aux communes mais à renforcer et à soutenir les municipalités dans leurs actions. Il souhaite que la communauté de communes soit performante sur ses compétences essentielles de service à la population et de service aux communes. De plus, compte tenu de la loi NOTRe, il faut anticiper une montée en puissance sur des compétences nouvelles notamment techniques comme la Gemapi ou la gestion de l'eau et de l'assainissement et travailler en proximité avec les communes.

Afin de renforcer les temps d'échanges entre tous les maires de la communauté de communes, y compris ceux ne siégeant pas au sein du conseil communautaire, il indique qu'il souhaite la mise en place d'un conseil des maires lequel se réunira périodiquement.

Il conclut son intervention en revenant sur la configuration géographique et administrative de la communauté de communes, le schéma départemental de coopération intercommunal n'en modifiant pas le périmètre. Il rappelle néanmoins l'importance pour la structure ne pas se replier sur elle-même mais plutôt de renforcer les liens et développer des actions partagées avec les communautés de communes voisines Haute Provence et Pays de Banon. On l'a déjà pratiqué au travers d'actions telles que le plan d'action caprin ou la charte forestière. Il faut poursuivre le travail pour préparer le territoire de demain en élargissant non pas les institutions mais le dialogue.

Point n°2 : Fixation du nombre et élection des vice-présidents

Rapporteur : Christophe CASTANER

Le président fait la proposition de maintenir le nombre de vice-présidents fixé précédemment.



A l'unanimité, le conseil communautaire décide de maintenir le nombre de vice-présidents.

Il procède ensuite aux élections des vice-présidences.

Sont élus les vice-présidents suivants :

VICE-PRÉSIDENTS

Khaled BENFERHAT, 1 ^{er} vice-président
Maryse BLANC 2 ^{ème} vice-présidente
André BERGER, 3 ^{ème} vice-président
Patrick ANDRÉ, 4 ^{ème} vice-présidente
Arnaud BOUTET, 5 ^{ème} vice-président
Christiane CARLE, 6 ^{ème} vice-présidente

Voir le procès verbal portant sur l'élection du président et des vice-présidents.

Point n°3 : Composition et élection des membres du bureau communautaire

Rapporteur : Christophe CASTANER

Conformément à l'article 6 des statuts de la communauté de communes, le Conseil communautaire élit en son sein un bureau composé du président, des vice-présidents et de conseillers communautaires. Chaque commune membre de la communauté de communes doit y être représentée.

Le président précise que les maires des 3 communes Pierrerue, Sigonce et Fontienne qui ne sont pas conseillers communautaires seront associés aux décisions prises, notamment au travers du conseil des maires mis en place. 5 communes sont déjà représentées au bureau par les élections du président et des vice-présidents : FORCALQUIER, LIMANS, LURS, ONGLES et SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES.

Conformément aux statuts, il s'avère nécessaire de compléter la liste des membres du bureau par les représentants des communes suivantes : CRUIS, FONTIENNE, LARDIERS, MONTLAUX, NIOZELLES, PIERRERUE, REVEST ST MARTIN et SIGONCE.

La composition du bureau est donc la suivante :

COMMUNE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Cruis	Félix MOROSO (maire)
Fontienne	Patrick DELANDE (conseiller communautaire)
Forcalquier	Christophe CASTANER (président)
	André BERGER (vice-président)
	Christiane CARLE (vice-présidente)
Lardiers	Robert USSEGLIO (maire)
Limans	Arnaud BOUTET (maire, vice-président)
Lurs	Patrick ANDRÉ (maire, vice-président)
Montlaux	Camille FELLER (maire)
Niozelles	Paul ROMAND (maire)
Ongles	Maryse BLANC (maire, vice-présidente)
Pierrerue	Bernard ANNEQUIN (conseiller communautaire)
Revest St Martin	Nadine CURNIER (maire)
Saint-Etienne-les-Orgues	Khaled BENFERHAT (maire, vice-président)
Sigonce	Fabrice MAILLET (conseiller communautaire)

A l'unanimité, le conseil communautaire valide la liste des membres du bureau communautaire.

Point n°4 : Chaufferie la Tomie : convention de fourniture de chaleur du centre médico-social

Rapporteur : Patrick DELANDE



La communauté de communes assure depuis 2010 la gestion du réseau de chaleur La Tomie, localisé sur le site de l'ancienne gendarmerie de Forcalquier. Ce réseau de chaleur est alimenté par une chaudière bois et une chaudière gaz en appoint dont les puissances ont été calibrées au regard des appels de chaleur prévisionnels de la Maison des métiers du livre, du Village Vert, du centre médico-social et de l'ancienne capitainerie devant accueillir la future médiathèque intercommunale.

La sous-station du centre médico-social, en cours d'aménagement par le conseil départemental 04, est ainsi raccordée au réseau de chaleur la Tomie et doit être mise en service en fin d'année 2016.

Afin de définir les conditions de fourniture de chaleur par la communauté de communes pour l'alimentation du réseau de chauffage du Centre médico-social, géré par le conseil départemental, il est proposé d'adopter une convention de fourniture de chaleur. Cette dernière prévoit une participation du Conseil départemental sur le principe d'une juste répartition des charges et des frais liés à l'exploitation de la chaufferie et du réseau de chaleur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve cette convention.

Point n°5 : Service ordures ménagères : acquisition de colonnes de tri sélectif : plan de financement

Rapporteur : Patrick ANDRE

Dans l'objectif permanent d'améliorer les performances de tri, la communauté de communes souhaite créer de nouveaux points d'apport volontaire pour le dépôt des déchets ménagers recyclables.

Le but poursuivi consiste aussi à limiter les quantités d'ordures ménagères enfouies dans les sites de traitement en vue de faire baisser les coûts liés au traitement ainsi que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) réglée par les collectivités pour chaque tonne d'ordures ménagères enfouies, qui augmentent chaque année.

Dans cet objectif d'amélioration des performances de tri et afin de répondre aux besoins de la population, une commande pour l'acquisition de 12 colonnes de tri sélectif va être lancée pour un coût prévisionnel de 18 030 € HT.

Nos partenaires financiers tels que le conseil départemental 04 et l'ADEME seront sollicités à hauteur de 80% du coût d'acquisition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'acquisition de ces colonnes et le plan de financement correspondant.

Point n°6 : Pays de Haute Provence : demande de subvention 2016

Rapporteur : Christophe CASTANER

Depuis 2001, le Pays s'est engagé activement aux côtés des élus et associations pour s'affirmer comme un véritable partenaire et conseiller dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement. Il conduit des projets et programmes d'actions qui visent un développement durable et équilibré sur son territoire.

La communauté de communes participe au fonctionnement du Pays de Haute Provence qui englobe dans son périmètre l'ensemble du territoire communautaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire valide le principe de financer la structure Pays à hauteur de 0,50 € par habitant et par an. Le montant de la subvention demandée par le Pays de Haute Provence s'élève ainsi à 4 570 € pour l'année 2016.

Point n°7 : Demandes de subvention relatives au développement économique

Rapporteur : André BERGER

➤ Association Alpes de Lumière

L'association Alpes de Lumière, c'est 63 ans d'actions de sensibilisation, de restauration et de partage de connaissances au service de la valorisation des patrimoines naturels et bâtis, des savoir-faire constructifs et des paysages ruraux de Provence.

Ses objectifs sont :

1. mieux connaître et faire connaître les richesses du territoire ;
2. transmettre des savoirs et des savoir-faire, sensibiliser, former, éduquer ;
3. participer à la dynamique territoriale, promouvoir un développement responsable des territoires ;
4. associer les habitants à la gestion du territoire, tisser des liens entre les différents acteurs du territoire.

Pour l'année 2016, l'association met en place des actions de sensibilisation aux enjeux du territoire, des démarches de protection et rénovation du patrimoine culturel et local qui participent à la notoriété et à l'attractivité touristique et économique de notre territoire. Le budget présenté s'établit à 20 124 €.

Pour l'ensemble des actions proposées, la communauté de communes est sollicitée à hauteur de **5 200 €** soit 26 % du montant total du budget. Pour rappel : la subvention allouée à l'association en 2015 pour poursuivre ses projets sur le territoire communautaire s'établissait à 5 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention de 5 200 € à l'association Alpes de Lumière.

➤ PACA THD – Forum

Le 6^{ème} forum national du Très Haut Débit se tiendra cette année, courant du mois de septembre, à Marseille. Le réseau IDEAL qui regroupe de nombreuses collectivités dans le domaine stratégique de l'aménagement numérique du territoire et le développement des usages, est l'organisateur de ce forum.

André Berger rappelle que la communauté de communes a manifesté son intérêt pour participer à ce forum en vue d'une représentation des territoires ruraux et afin de pouvoir mettre en avant les problématiques d'aménagement numérique. Pour information : seule notre communauté de communes et le département 04 se sont mobilisés pour les Alpes de Haute-Provence en faveur de la co-organisation de ce forum.

Cet événement, qui réunira entre 200 et 300 professionnels, permettra à la communauté de communes d'intervenir au sein de tables rondes de type : aménagement numérique et ruralité, tourisme et aménagement numérique, ... en vue d'apporter des solutions aux problématiques liées au numérique et d'inviter élus, services et professionnels du territoire à la réflexion. Le budget présenté pour l'organisation du forum s'établit à 136 728 €.

Notre communauté de communes est sollicitée à hauteur de 3 000 € mais propose de cantonner sa subvention à **1 000 €** soit 2 % du montant total de l'opération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention 1 000 € en faveur du réseau Ideal pour réaliser le forum Très haut Débit.

Point n°8 : Projet de construction de deux plateaux multisports sur les communes de Fontienne et d'Ongles : mise à disposition des terrains d'assiette et plan de financement

Rapporteur : Khaled BENFERHAT

➤ Mise à disposition des terrains d'assiette

Conformément à ses statuts, la communauté de communes est compétente pour la création de nouveaux équipements sportifs d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, elle porte le projet de création de deux nouveaux multisports sur les communes d'Ongles et de Fontienne, conformément à la décision du conseil communautaire du 11 mai 2015.

Il convient de formaliser les conventions avec les communes relatives à la mise à disposition des terrains sur lesquels seront réalisés les plateaux multisports. Un emplacement pour une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) devra être prévu.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la mise à disposition des terrains d'assiette des multisports qui seront réalisés à Fontienne et à Ongles.

➤ **Plan de financement des plateaux multisports**

Le budget prévisionnel pour la mise en place de tels équipements sportifs s'élève à 125 000 € HT pour les deux équipements.

Ce projet fera l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention pour un engagement des co-financeurs à hauteur de 70%, nécessitant des fonds propres à hauteur de 37 500 €.

Arnaud Boutet indique qu'il est important de maintenir une intervention de proximité pour le petit entretien de tels équipements ; une convention sera formalisée en ce sens avec chacune des communes qui possèdent un plateau multisports.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le plan de financement relatif à la réalisation de ces deux plateaux multisports.

Point n°9 : Entretien et aménagement des sentiers de randonnée : plan de financement 2016

Rapporteur : Jacques LARTIGUE

La communauté de communes s'est engagée depuis de nombreuses années à réaliser un programme pluriannuel d'amélioration des chemins de randonnée existants sur le territoire et inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).

Depuis le 1^{er} février 2008, les services du conseil départemental des Alpes de Haute Provence assurent la gestion du PDIPR et travaillent en étroite collaboration avec la communauté de communes pour l'élaboration du programme d'entretien et d'aménagement des sentiers de randonnée.

Le programme prévisionnel des travaux d'entretien 2016 dont le budget s'élève à 20 000 € HT est en cours d'élaboration. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du conseil départemental des Alpes de Haute Provence pour un engagement financier à hauteur de 50 % du montant total des travaux, l'autre moitié étant assurée par des fonds propres à hauteur de 10 000 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire valide le plan de financement présenté ci-dessus et autorise le président à solliciter les financements à hauteur des montants précités.

Point n°10 : Contrat de gestion du bassin versant du Largue et de la Laye : adhésion à la charte

Rapporteur : Gérard CHAUPIN

En introduction Noël Piton rappelle le contexte. Il précise que le Parc Naturel Régional du Luberon a initié en 2009 une démarche de gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant du Largue et de la Laye. 21 communes sont concernées, dont 5 membres de la communauté de communes (Fontienne, Lardiers, Limans, Ongles, Saint-Etienne-les-Orgues).

Cette démarche vise à organiser les acteurs à l'échelle du bassin versant pour répondre aux besoins et exigences de la gestion de l'eau, en vue d'établir un programme d'actions en cohérence avec les enjeux du territoire.

La séance est suspendue afin de pouvoir donner la parole à Gérard Chaupin, président du contrat de gestion du bassin versant du Largue et de la Laye.

Gérard Chaupin indique qu'un état des lieux et un diagnostic ont été réalisés afin d'élaborer un contrat de gestion, comprenant :



- la Charte d'engagement, d'une durée de 6 ans, qui traduit l'engagement des communes et des partenaires et fixe des grands objectifs communs (gestion concertée, ressource, qualité des eaux, risques naturels...)
- les Programmes d'actions, d'une durée de 3 ans, dans lesquels sera déclinée la phase opérationnelle.

Afin d'anticiper les futures prises de compétences des EPCI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, eau-assainissement), en lien direct avec les objectifs de la charte, il est proposé au conseil communautaire de valider l'adhésion de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure à la charte du contrat de gestion du Largue et de la Laye, et de s'engager à :

- reconnaître le travail réalisé et initié par les communes ;
- partager les objectifs stratégiques et opérationnels identifiés ;
- la poursuite de la démarche de gestion globale et concertée en cours, ayant pour objectif de satisfaire les usages de l'eau tout en préservant la ressource et ses milieux associés ;
- signer la charte d'engagement actuellement en cours (2012 – 2018) avant le 31 mai 2016 ;
- solliciter le Parc naturel régional du Luberon pour assurer l'animation et la coordination nécessaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'adhésion de la communauté de communes à la charte du contrat de gestion du Largue et de la Laye.

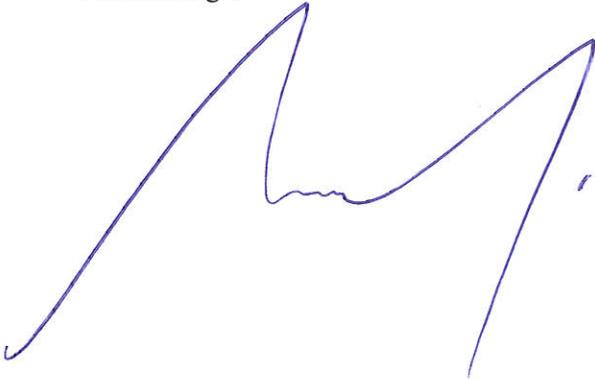
Point n°11 : Questions diverses

Afin d'avoir connaissance de l'activité relative à l'opération d'aménagement de la ZAC des Chalus II et de s'assurer du respect du contrat passé avec son concessionnaire l'AREA-PACA, Eric Lieutaud demande si le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour l'année 2015 a été établi.

Christophe Castaner, propose que le rapport du CRAC 2015 soit présenté lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance
André Berger



Le président de séance
Christophe Castaner

